



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAZION

19 juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Objet :

Compte Administratif
2022 – Budget VILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LATOUCHE Christophe à Mme DAMERON Florence
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr JEANNE Emeric à Mr WATEL Patrik
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte à Mme VALOUR Géraldine
Mme MOURAUD Claire à Mr TANQUEREL Jean Luc

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

Mme Florence PIQUET a été élue secrétaire de séance

Le Compte Administratif présente les résultats de l'exécution du Budget, voté par nature, en vertu de l'instruction comptable M14.

Il compare les prévisions et les réalisations par chapitre et par article, en section de fonctionnement, puis en section d'investissement.

I - Section de fonctionnement

Le total des recettes, hors résultat reporté 2021, s'élève à 3 593 757,05 €, et, en dépenses à 3 164 829,55 €.

1) Les recettes réelles d'un montant de 3 591 251,36 € en hausse de 7,7 % par rapport à 2021, la réalisation à hauteur de 107,6 % du budget voté progresse également. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les recettes de gestion courante : 3 483 092,18 €
- les recettes financières : 2,30 €
- les recettes exceptionnelles : 29 631,02 €

Le principal poste des recettes de fonctionnement se compose des dotations de l'État, de l'Agglo EPN et de la fiscalité locale. Sur le plan de la fiscalité locale, les bases ont évolué de 3,2%, inférieure à la revalorisation décrétée par l'Etat de 3,4%. Un ajustement de la suppression de la Taxe d'Habitation a été inclus dans les bases recalculées de la Taxe Foncière. Le produit net augmente de 83 500 €.

Les 2 autres postes concernent :

- Les attributions de l'Agglomération EPN de 696 221,80 €, auxquelles s'ajoute le FPIC de 62 771 €.
- Les dotations de l'État pour 343 770 €

La Taxe sur l'électricité de 29 218,60 € complète ces sommes. En 2022, une régularisation des droits de mutation a été réalisée par le Département. Une recette exceptionnelle d'environ 110 000 € a été perçue pour porter le montant à 210 697 €. *Le total des 2 chapitres* « Impôts et Taxes » et « Dotations – Participations » s'élève à 3 258 071,04 €.

Les recettes des services pour 152 828,07 € regroupent celles envers la population. La reprise de la restauration scolaire sur le budget principal depuis septembre abonde ce chiffre de 41 581 €.

Les autres produits pour 56 704,17 € concernent les loyers perçus, et les locations des salles municipales.

Les atténuations de charges, notamment les remboursements sur rémunérations s'élèvent à 94 013,46 €. Ce chapitre est en forte hausse à la suite de la régularisation de dossiers d'arrêts longue durée.

Les recettes exceptionnelles totalisent 29 631,92 €. Il s'agit principalement du remboursement des entretiens des zones d'activité par EPN.

A ces recettes réelles, s'ajoutent les mouvements d'ordre concernant les travaux en régie pour 2 505,69 €.

2) Les dépenses réelles s'élèvent à 3 084 271,96 €, représentent 91% du budget voté.

Le poste principal est celui des *frais de personnel* d'un montant de 1 353 271,24 € représentant 44 % des dépenses réelles. Ce chapitre reste stable, avec une faible évolution de 1,4%. La hausse du point d'indice de 3,5% a été amortie par des économies sur postes vacants ou passés à demi-traitement.

Les *dépenses à caractère général* se chiffrent à 917 583,37 €. Une forte augmentation de près de 25% est enregistrée par rapport à 2021.

Le poste de l'énergie a doublé passant de 198 780 € à 407 100 €. L'autre principale évolution relève de la reprise de la restauration scolaire (marché alimentaire) à compter de septembre.

Les autres *charges de gestion courante* de 681 389,77 € intègrent les participations versées aux différents organismes renforçant le lien social entre les citoyens. On y retrouve notamment les financements pour :

- la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 102 248 €,
- la subvention au SAAP pour 60 000 €,
- les subventions aux associations pour 197 466 €
- la Caisse des Écoles pour 102 000 €
- le Service de Défense incendie pour 92 739 €
- le SIVU CAP NORD EST pour 53 450 €

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 2 952 244,38 €.

Les charges financières de 132 027,58 € poursuivent leur baisse (-10%).

Aucune dépense exceptionnelle n'a été enregistrée.

A ces dépenses réelles, s'ajoutent des dépenses liées à des mouvements d'ordre portant sur la dotation aux amortissements et des sorties de biens immobilisés de l'actif pour 80 557,59 €.

Résultat de Fonctionnement :

1 - Résultat d'exploitation (Produits – Charges réels)	+ 506 979,40 €
2 - Mouvements d'ordre	- 78 051,90 €
3 - Résultat de l'exercice (1+2)	+ 428 927,50 €
4 - Résultat antérieur reporté	+ 643 436,89 €
5 - Résultat cumulé (3+4)	+ 1 072 364,39 €

II - Section d'investissement

Les recettes se chiffrent à 385 009,33 € et les dépenses à 582 959,71 €. Des crédits reportés ont été inscrits en recettes, pour 365 362,88 €, et en dépenses, pour 489 104,03 €.

Les recettes réelles s'élèvent à 304 451,74 €.

Les principales ressources pour financer les projets d'investissement sont :

- Affectation résultat 2021 :	118 335,20 €
- Subventions perçues :	108 322,20 €
- FCTVA :	46 201,00 €
- Autres recettes :	31 593,34 € (principalement la Taxe d'Aménagement)

Aux recettes réelles, s'ajoutent des mouvements d'ordre composés essentiellement de la dotation aux amortissements d'un montant de 80 557,59 €.

Aucun emprunt n'a été contracté sur 2022.

Les dépenses réelles totalisent 580 454,02 €.

Les principaux postes sont :

- Remboursement annuel de la dette en capital :	293 412,74 €
- Dépenses d'équipement :	283 541,58 €
- Autres dépenses :	3 500,00 €

Les dépenses d'équipement pour rénover notre patrimoine bâti, naturel et urbain, et, pour acquérir ou renouveler certains matériels et mobiliers totalisent.

- Travaux de bâtiments :	160 665,16 €
- Aménagements espaces naturels et urbains :	38 452,47 €
- Acquisitions équipements :	61 351,62€
- Études et Logiciels :	8 100,00 €
- Participation Éclairage Public :	14 972,03 €

À cela, il convient de majorer la somme des mouvements d'ordre de 2 505,69 €.

Résultat d'Investissement :

1 - Résultat de l'exercice (Recettes - Dépenses)	- 197 950,39 €
2 - Résultat antérieur reporté	- 65 507,68 €
3 - Résultat cumulé (1+2)	- 263 458,06 €
4 - Reste à réaliser (Recettes - Dépenses)	- 123 741,14 €
5 - Besoin de financement (3+4)	- 387 199,20 €

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant l'article L.2121.-14 du Code Général des Collectivité Territoriales

Le Conseil Municipal élit Madame DAMERON Florence en tant que présidente de séance,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la ville de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Gragny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, *adjoint*


